Réunion du 25 septembre 2020

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Internationalisation de l'économie	166

La Commission Permanente,

VII

10	ies differes 107 et 100 da 11 de,

le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le

fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le règlement UE n°1408/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le

Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le

secteur de l'agriculture,

VU l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la

Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 – L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des

articles 107 et 108 du traité,

les articles 107 et 108 du TELIE

VU le règlement UE n°717/2014 de la Commission Européenne du 27 juin 2014

concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de la

pêche et de l'aquaculture,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs

relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi

n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides

octroyées par les personnes publiques,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du

compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril

2000.

VU l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017

portant approbation du schéma régional de développement économique,

d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant

délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant

la feuille de route internationale et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la

Loire.

VU la délibération du Conseil régional des 21 et 22 mars 2019 approuvant la feuille

de route internationale 2019 « BOOK 2019 »,

VU la délibération du Conseil Régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la

convention entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre Régionale d'Agriculture d'Angers relative au programme régional collectif export des Pays

de la Loire (Prospect export),

VU la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 approuvant le

règlement d'intervention du dispositif VIE Pays de la Loire,

VU la délibération de la Commission permanente du 20 avril 2018 approuvant le

règlement d'intervention du dispositif « Emploi Export Pays de la Loire » et la

convention « type »,

VU la délibération de la Commission permanente du 8 février 2019 approuvant le

règlement d'intervention du dispositif Prim Export,

VU la convention signée entre la Région des Pays de la Loire et la CCI de région

des Pays de la Loire en date du 17 mars 2020, relative au dispositif VIE Pays de

la Loire,

VU les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires concernés,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme,

innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Dispositif « Emploi Export Pays de la Loire »

ATTRIBUE

une subvention totale d'un montant de 90 471,14 € pour le financement de six emplois export – dossiers présentés en annexe 1,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 90 471,14 €,

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé par le Conseil régional lors de la session du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2018.

2. Dispositif VIE Pays de la Loire

APPROUVE

le soutien à huit entreprises pour la mise en place d'un jeune volontaire international en entreprise au titre du dispositif "VIE Pays de le Loire" (DANIEL MOQUET (53), EXTHA OUEST (53), FRANCE BEBE NUTRITION (53), TMW (49), GENOUROB (53), SYD CRC (44), IADVIZE (44), BLACKMEAL (44)) – dossiers présentés en annexe 2.

3. Dispositif Prim'Export

PREND ACTE

de la liste des seize entreprises bénéficiaires du soutien Prim Export, figurant en annexe 3.

4. Groupement Export Ouest Algérie

ATTRIBUE

une subvention de 41 650 € pour un montant subventionnable de 83 300 € HT à l'association Vendée International pour la mise en œuvre du plan d'actions 2020 du Groupement Export Ouest Algérie,

AFFECTE

une autorisation de programme de 41 650 €

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'association Vendée International présentée en annexe 4,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

5. Avenant n°1 à la convention Prospect Export entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire relative au programme de promotion des filières à l'international 2020 (Prospect Export dossier 2020-0002)

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au programme de promotion des filières à l'international 2020 (Prospect export) entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire présenté en annexe 5,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

6. Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire relative au programme de promotion des filières à l'international 2020 (Prospect Export dossier 2020-0001)

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 120 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire, portant le montant total de l'aide régionale à 300 000 € sur un montant total de 387 000 € TTC.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 120 000 €

APPROUVE

les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au programme de promotion des filières à l'international 2020 (Prospect export) entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire présenté en annexe 6,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

7. Mesure dérogatoire aux dispositifs Prim Export et Init Export

APPROUVE

les mesures dérogatoires aux dispositifs Prim Export et Init Export permettant aux entreprises ayant atteint le plafond de demandes de pouvoir déposer une demande supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2020.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs